

Le profil des salariés du cluster industrielo-portuaire reflète son orientation productive

Le profil des salariés du cluster industrielo-portuaire s'apparente au portrait classique des salariés de l'industrie : les hommes y sont largement majoritaires et les ouvriers fortement surreprésentés (quatre emplois sur dix). La diversité des métiers exercés dans le cluster est très relative : si 345 professions sont représentées, une vingtaine d'entre elles rassemble plus de 45 % des salariés. Par ailleurs, les rémunérations sont notablement plus élevées dans le cluster que dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône, et ce quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Tous postes confondus, le salaire horaire net médian s'établit en 2013 à 15,0 euros dans le cluster industrielo-portuaire contre 11,7 euros dans le département. En revanche, les disparités de rémunérations et leurs principaux déterminants (âge, sexe, profil du poste et de l'entreprise) sont sensiblement les mêmes dans les familles professionnelles du cluster qu'ailleurs dans le département.

Jérôme Domens, Samuel Ettouati, Insee

40 % d'ouvriers et une vingtaine de professions caractéristiques

La nature des activités portuaires, pour beaucoup industrielles, rejaillit sur le profil des salariés du cluster, qui s'écarte assez nettement de la moyenne départementale. La différence est particulièrement visible dans la structure par catégorie socioprofessionnelle des emplois.

Dans le cluster industrielo-portuaire, 4 salariés sur 10 sont des ouvriers (*figure 1*), dont 32 % des ouvriers qualifiés, soit 14 points de plus que dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Cette surreprésentation ouvrière caractérise les quatre grandes familles professionnelles du cluster (*figure 2*). Chez les transporteurs routiers, les opérateurs ferroviaires ou fluviaux et les opérateurs de terminal portuaire, plus d'un emploi sur deux est occupé par un ouvrier qualifié (*figure 7*). À l'inverse, les employés représentent seulement 14 % des salariés du cluster, alors qu'ils forment 36 % des salariés du département.

Dans une moindre mesure, les cadres et les professions intermédiaires sont également surreprésentés dans le cluster (respectivement +3 points et +6 points par rapport à la moyenne départementale). Dans les services de support et dans les services aux navires et la logistique maritime, un quart des salariés sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure, soit 10 points de plus que dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône. C'est dans l'information et la communication du cluster que les cadres sont les plus nombreux (73 %). Les professions intermédiaires (techniciens, contremaîtres et agents de maîtrise)

caractérisent nettement les industriels du cluster : elles y rassemblent 39 % des emplois contre 26 % dans l'industrie du département. En particulier, près de 45 % des salariés occupent un poste de ce niveau dans la métallurgie, la chimie, la pétrochimie et les autres activités pétrolières.

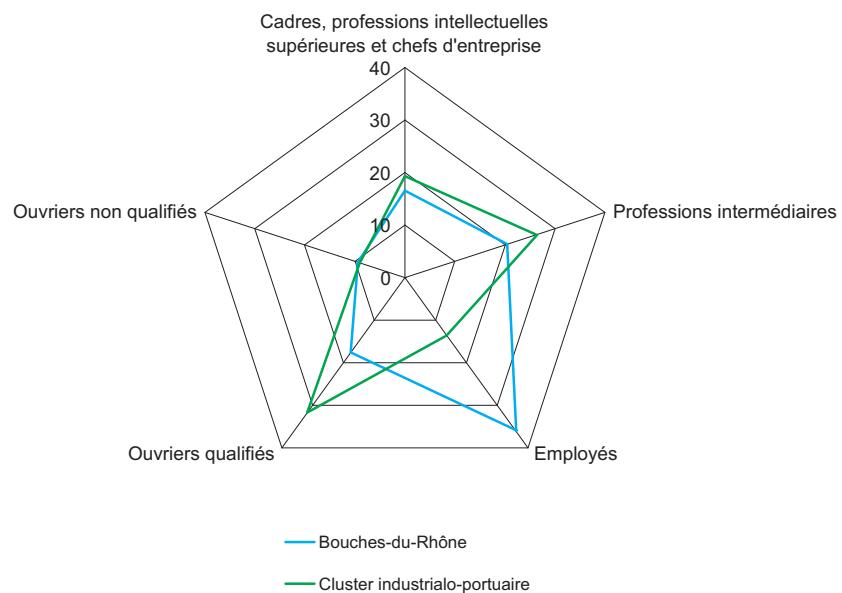
Par ailleurs, le cluster industrielo-portuaire de Marseille-Fos couvre un large panel de métiers : 345 professions y sont représentées, sur une nomenclature en comportant

412. Pour autant, une vingtaine de professions rassemble autour de 45 % des salariés du cluster. Au premier plan des professions les plus répandues se trouvent les conducteurs routiers, les personnels navigants de la marine marchande, les techniciens des industries de transformation, les employés des transports de marchandises, les dockers, les ouvriers de l'emballage et de l'expédition, les caristes et conducteurs de chariots élévateurs.

L'emploi du cluster est plus qualifié que la

1 32 % des salariés du cluster sont des ouvriers qualifiés

Répartition des salariés du cluster industrielo-portuaire de Marseille Fos et des Bouches-du-Rhône selon leur catégorie socioprofessionnelle



Champ : Cluster industrielo-portuaire hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture.
Source : Insee, Dads 2013

Le profil des salariés du cluster industrialo-portuaire reflète son orientation productive

moyenne et structuré par certaines professions emblématiques : son développement est donc susceptible de soulever des questions de formation, de gestion et d'anticipation des compétences. Dans un diagnostic récent, l'Observatoire régional des Métiers et la Maison de l'emploi de Marseille ont abordé ces sujets, soulignant notamment une tendance à la montée en qualifications et l'intérêt à développer la formation professionnelle continue dans le champ maritime et portuaire.

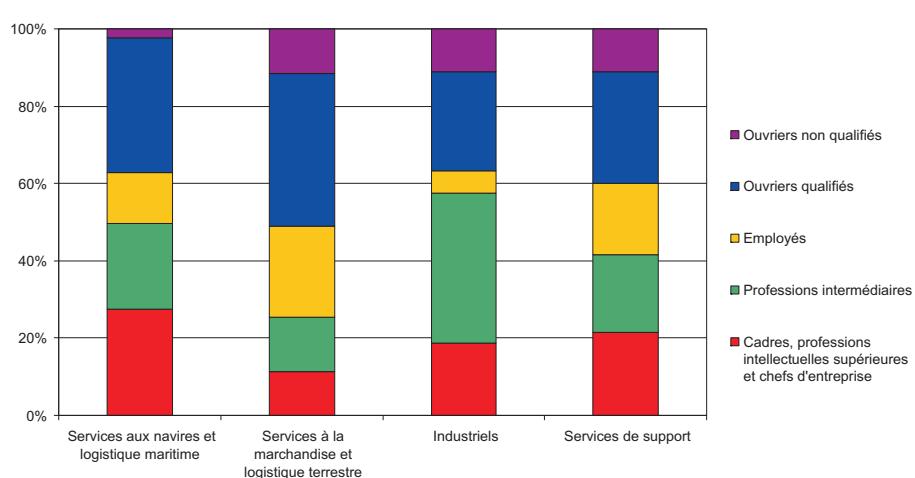
Le salarié moyen : un homme de 41 ans

Corollaire de la surreprésentation ouvrière dans l'emploi, les hommes sont largement majoritaires au sein du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos. 79 % des salariés du cluster sont des hommes contre 56 % dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône (*figure 3*). Les femmes ne sont majoritaires que dans la restauration, les assurances et banques maritimes, et les agents maritimes et conducteurs en douanes.

En moyenne, les salariés du cluster sont âgés de 40,9 ans, soit 1,6 ans de plus que l'ensemble des salariés des Bouches-du-Rhône. La part des 55 ans ou plus est de 14 % dans le cluster contre 13 % dans l'ensemble du département. Cependant le vieillissement des salariés diffère entre les familles professionnelles. Les industriels forment la grande famille professionnelle la plus âgée : 18 % de seniors, dont 22 % pour la métallurgie et 21 % pour l'industrie alimentaire et la pêche. Au second rang, se trouvent les

2 Les ouvriers qualifiés très présents dans les quatre grandes familles professionnelles

Répartition des salariés du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos selon leur catégorie socioprofessionnelle, par famille professionnelle



Champ : Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos hors acteurs publics

Source : Insee, Dads 2013.

services de support, du fait des associations professionnelles (qui constituent un cas particulier, la moyenne d'âge atteignant 54,6 ans) et, dans une moindre mesure, des assurances et banques maritimes. Dans les services à la marchandise et la logistique terrestre, la moyenne d'âge la plus élevée est celle des transporteurs routiers (42,4 ans). Les salariés de plus de 55 ans y occupent 16 % des emplois. A l'opposé, les services aux navires et la logistique maritime rassemblent les salariés les plus jeunes, en particulier les armateurs (38,8 ans en

moyenne et 7 % de seniors).

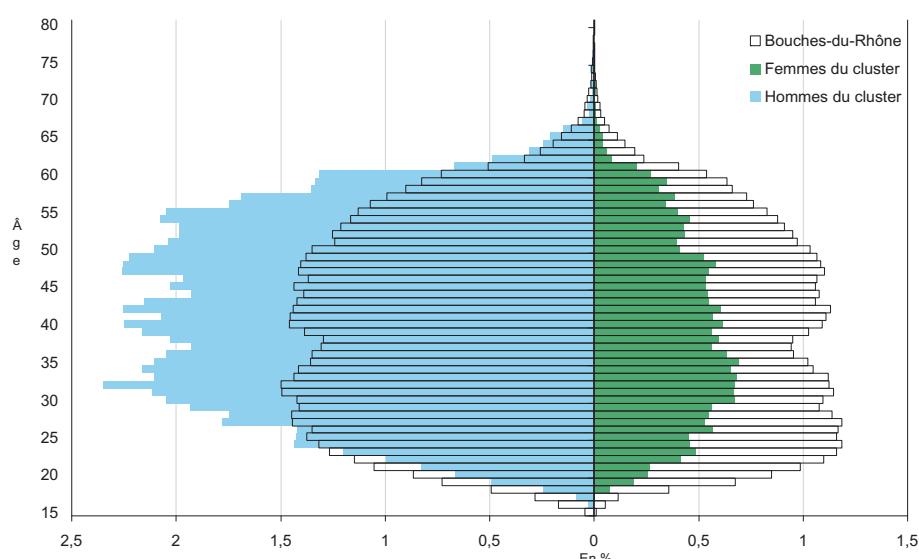
Les familles professionnelles comportant une part élevée de seniors devraient faire face, à un horizon proche, à d'importants taux de départs de fin de carrière. Selon la situation singulière de chaque famille (conjoncture et dynamiques économiques à l'oeuvre), ces départs pourront appeler des recrutements ou, à tout le moins, des réflexions en termes de renouvellement des ressources humaines et des compétences.

Des emplois plus rémunérateurs, sauf dans les services à la marchandise et la logistique terrestre

Les emplois du cluster sont plus rémunérateurs que les autres dans le département des Bouches-du-Rhône : le salaire horaire net médian - celui atteint par la moitié des salariés - s'établit à 15,0 euros dans le cluster contre 11,7 euros dans le département (*figure 4*). Cet écart s'explique avant tout par des effets de composition : les salariés du cluster sont plus qualifiés que la moyenne départementale, donc mieux rémunérés ; de plus, les activités industrielles, où les salaires horaires sont plus élevés, sont surreprésentées dans le cluster. Toutefois, la structure sectorielle et socioprofessionnelle des emplois n'est pas seule en cause. A catégories données, les salaires sont toujours plus élevés dans le cluster qu'ailleurs, la différence la plus faible observée étant de 1,4 euros de l'heure pour les ouvriers qualifiés (*figure 5*). De même, les salaires observés chez les industriels du cluster sont supérieurs à ceux de l'ensemble

3 2 emplois du cluster sur 10 sont occupés par des femmes

Pyramide des âges des salariés du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos



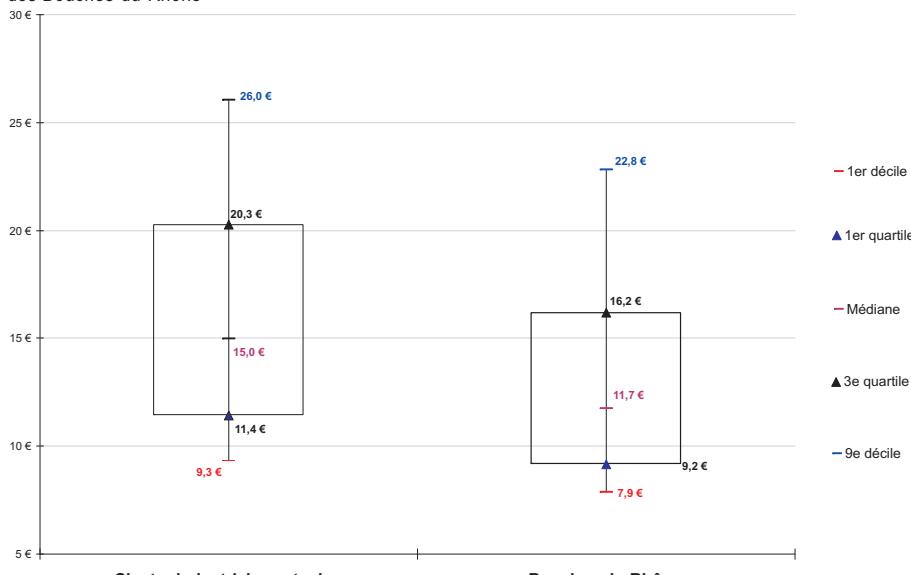
Lecture : 2,3 % des salariés du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos sont des hommes âgés de 32 ans.

Champ : Cluster industrialo-portuaire hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture.

Source : Insee, Dads 2013.

4 Le salaire horaire net médian est supérieur de 3 euros dans le cluster par rapport à l'ensemble des Bouches-du-Rhône

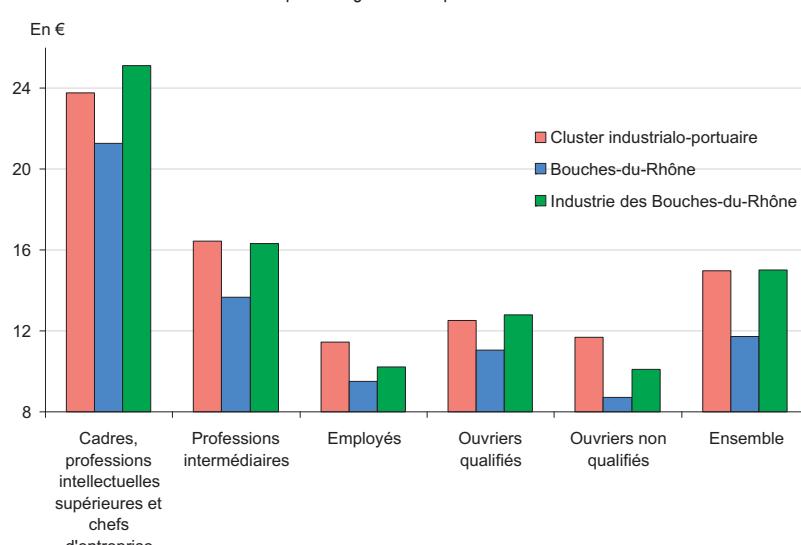
Distribution des salaires nets horaires des salariés du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos et de ceux des Bouches-du-Rhône



Champ : Cluster industrialo-portuaire hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture.

5 Pour toutes les catégories socioprofessionnelles, les salaires sont plus élevés dans le cluster que dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône

Salaire net horaire médian des salariés par catégorie socioprofessionnelle



Champ : Cluster industrialo-portuaire hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture.

Source : Insee, Dads 2013.

6 Les services à la marchandise et la logistique terrestre moins rémunérateurs

Salaire net horaire médian des salariés du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos par famille professionnelle (en euros)

	Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
Services aux navires et logistique maritime	23,8	16,1	12,3	13,5	11,7	16,6
Services à la marchandise et logistique terrestre	21,3	14,0	11,2	9,9	9,0	10,9
Industriels	25,1	17,1	12,1	13,5	14,1	16,4
Services de support	22,6	15,9	10,6	15,7	12,5	15,8
Ensemble du cluster industrialo-portuaire	23,8	16,5	11,4	12,5	11,7	15,0
Bouches-du-Rhône	21,3	13,7	9,5	11,1	8,7	11,7
Industrie des Bouches-du-Rhône	25,1	16,3	10,2	12,8	10,1	15,0

Champ : Cluster industrialo-portuaire hors acteurs publics ; secteur marchand hors agriculture.

Source : Insee, Dads 2013.

de l'industrie des Bouches-du-Rhône. Aux effets de structure s'ajoutent donc des spécificités dans les pratiques de rémunération des entreprises maritimes, portuaires et industrialo-portuaires, en partie liées à des technicités, des savoir-faire et/ou des conditions particulières d'exercice de certaines professions (risques et pénibilité, irrégularités et flexibilités des temps de travail, travaux de nuit, etc.).

Les écarts entre hauts et bas salaires horaires sont du même ordre dans le cluster et dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Entre les 10 % des salaires les plus hauts et les 10 % les plus bas, l'écart est du simple au triple. Entre les 25 % les plus hauts et les 25 % les plus bas, il est du simple au double. Les disparités de salaire horaire entre salariés du cluster relèvent en partie de différences entre familles professionnelles. Ainsi, la famille des services à la marchandise et de

Encadré – À profil de poste équivalent, grands établissements et entreprises fortement exportatrices rémunèrent davantage

Au sein de chaque famille professionnelle, les déterminants des niveaux de salaire sont similaires à ceux observés par ailleurs dans les Bouches-du-Rhône.

Ainsi, en raisonnant à âge, catégorie socioprofessionnelle, type de contrat et établissement employeur semblables, les postes occupés par des hommes bénéficient d'une meilleure rémunération horaire nette que ceux occupés par des femmes, dans le cluster comme dans le reste du département. De même, à profils équivalents, exercer son activité dans un établissement de plus de 50 salariés et/ou une entreprise fortement exportatrice permet généralement de percevoir une rémunération horaire supérieure.

En revanche, l'effet sur le salaire du caractère multinational de l'entreprise diffère selon les cas. Hors du cluster industrialo-portuaire comme dans les services à la marchandise, les multinationales offrent, à situation équivalente, des salaires horaires un peu plus élevés que les entreprises exclusivement françaises. C'est l'inverse dans les services aux navires et dans les services de support.

7 Caractéristiques des salariés du cluster industrialo-portuaire hors acteurs publics par famille professionnelle

Indicateurs sur l'ensemble des salariés de chaque famille professionnelle du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos en 2013

	Emplois salariés (31/12/2013)	Part des cadres, professions intellectuelles et chefs d'entreprise (en %)	Part des professions intermédiaires (en %)	Part des employés (en %)	Part des ouvriers qualifiés (en %)	Part des ouvriers non qualifiés (en %)	Part des femmes (en %)	Âge moyen	Part des 55 ans ou plus (en %)	Salaire horaire net médian (en euros par heure)	Part des salariés à temps partiel (en %)
Ensemble du cluster industrialo-portuaire (hors acteurs publics)	40 230	19	26	14	32	9	21	40,9	14	15,0	7
Services aux navires et logistique maritime	9 570	27	22	13	35	2	24	39,7	9	16,6	6
Armateurs	6 630	30	24	10	34	2	23	38,8	7	16,0	6
Opérateurs de terminal portuaire	1 550	18	15	10	52	4	11	42,3	12	22,2	8
Agents maritimes et conducteurs en douanes	720	21	30	42	6	1	54	41,0	18	13,7	9
Pilotes, avitailleurs, remorqueurs et lamaneurs	550	29	12	14	39	5	17	43,2	16	17,8	4
Réparation de conteneurs	120	9	21	25	40	6	23	41,6	16	12,8	3
Services à la marchandise et logistique terrestre	9 910	11	14	24	39	12	27	40,5	13	10,9	8
Logisticiens, négociants, commerce de gros	3 230	10	15	25	26	24	32	38,6	9	10,4	9
Transporteurs routiers	3 150	5	7	11	72	5	12	42,4	16	10,1	6
Transitaires	3 010	19	19	39	17	5	40	40,7	14	12,6	9
Opérateurs ferroviaires et fluviaux	520	8	24	6	61	0	14	40,5	13	14,4	6
Industriels	15 030	19	39	6	26	11	16	41,7	18	16,4	6
Chimie, pétrochimie et activités pétrolières	5 450	18	45	4	21	12	15	42,1	17	18,7	4
Métallurgie	4 150	17	45	5	20	13	13	40,9	22	15,9	7
Réparation et installation de machines	2 020	14	30	4	46	6	7	40,9	14	12,8	7
Industrie alimentaire et pêche	1 510	19	30	10	30	12	33	43,8	21	15,7	9
Réparation navale	860	28	22	11	31	8	18	40,3	14	13,7	6
Autres industriels	1 040	28	29	8	25	10	16	41,8	14	14,7	7
Services de support	5 720	22	20	19	29	11	24	41,7	16	15,8	8
Grand Port Maritime de Marseille	1 080	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s
Associations	930	10	29	30	30	1	28	54,6	59	12,2	18
Construction	700	10	20	7	49	13	10	40,7	13	12,9	5
Activités scientifiques et techniques	460	23	33	20	11	13	19	41,5	16	14,8	5
Information et communication	390	73	17	8	1	1	27	39,4	7	20,3	7
Environnement, trait. des déchets et phytos.	350	16	22	7	29	26	19	40,2	9	13,9	9
Gardiennage	250	4	6	90	0	0	9	40,4	15	9,4	13
Restauration	230	10	8	61	18	3	62	39,6	11	9,3	33
Assureurs et banques maritimes	120	44	12	43	0	1	62	44,1	22	15,1	14
Experts maritimes	100	41	11	33	8	6	36	39,2	12	15,5	12
Commerce de détails et de voitures	60	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s
Autres services	1 050	7	5	10	72	7	16	39,5	9	18,2	6

Champ : Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos hors acteurs publics. s : secret statistique.

Source : Insee, Dads 2013.

la logistique terrestre est la seule qui propose des niveaux de rémunération horaires inférieurs à ceux de l'ensemble du département (*figure 6*). C'est le cas en particulier dans la logistique, le négoce et le

commerce de gros, ainsi que dans le transport routier. A l'opposé, la famille professionnelle où l'heure de travail est la plus rémunératrice est celle des opérateurs de terminal portuaire.

Au sein d'une même famille professionnelle, les disparités de rémunération s'expliquent en partie par le profil des salariés, des postes occupés et des entreprises employeuses (*encadré*). ■

Pour en savoir plus

- Dumortier A-S. et Inthavong S., « Diagnostic emplois prospectifs ciblés partagés dans le domaine maritimo-portuaire », Observatoire Régional des Métiers-Maison de l'emploi de Marseille, 2016
- « L'industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur n°11, 2013
- Belle R., Caste F., Domens J., Meyer V., « Un salaire horaire plus élevé qu'en France de province mais davantage de très bas salaires », Insee Analyse Provence-Alpes-Côte d'Azur n°39, 2016